MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# CONCOURS EXTERNE
# POUR L'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

## SECTION : DOCUMENTATION

## SESSION 2024

## ATTENDUS DU JURY DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

## EP1 - EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE

*L'épreuve écrite disciplinaire porte sur les connaissances en sciences de l'information et de la communication, notamment sur celles de l'information-documentation, mobilisées dans l'exercice du métier de professeur documentaliste de l'enseignement agricole.*

*L'épreuve s'appuie sur un document mettant en avant une problématique.*
*À partir de l'analyse critique de ce document et d'un questionnement mettant en jeu des aspects épistémologiques de l'information-documentation, le candidat construit une argumentation structurée en mobilisant des connaissances disciplinaires mises en perspective dans un contexte scientifique, social et professionnel.*

*L'épreuve permet d'apprécier :*
*- la culture scientifique du candidat, le niveau des connaissances en sciences de l'information et de la communication et la capacité à les mobiliser ;*
*- la capacité du candidat à structurer une argumentation répondant à la problématique ;*
*- la qualité de l'analyse du document ;*
*- la qualité et la précision du langage.*

*Durée de l'épreuve : cinq heures. Coefficient : 2.*
*L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.*

*Arrêté du 30 septembre 2022 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole*
*NOR : AGRS2220890A*
*JORF n°0229 du 2 octobre 2022*
*Texte n° 19*

Cette première épreuve visait à apprécier la culture scientifique du candidat, le niveau des connaissances en sciences de l'information et de la communication et la capacité à les mobiliser. Il était attendu que ce dernier questionne l'évolution des concepts d'information et de document à partir d'une analyse critique du texte proposé.

**- La culture scientifique du candidat, le niveau des connaissances en sciences de l'information et de la communication et la capacité à les mobiliser**

Les copies montrent globalement une culture scientifique. Le jury a apprécié les efforts de définition des concepts clés du texte. Un certain nombre de références aux pionniers de l'information-documentation (Meyriat, Otlet, Briet, Escarpit) sont effectuées en lien avec la problématique. Cependant, le jury a eu parfois l'impression d'une juxtaposition de concepts et d'auteurs qu'il semblait falloir « absolument » citer. L'argumentation s'en est trouvée affaiblie, car non directement reliée au texte. Il était attendu des candidats qu'ils mobilisent leur culture scientifique en réponse à l'analyse de l'auteur. Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur l'attribution de certains concepts à des chercheurs qui n'en ont pas forcément la paternité et sur la présence de réflexions relevant du « sens commun » non suffisamment étayées scientifiquement. La récurrente référence aux « fake news » non reliée à la notion d'information analysée par l'auteur du texte est à ce titre évocatrice.
Il était par ailleurs attendu des candidats qu'ils rattachent la problématique du texte à des éléments de culture sociale et professionnelle. Si des éléments liés à une culture sociale sont présents dans la majorité des copies et traitent par ailleurs du métier de professeur documentaliste dans l'Éducation nationale, rares sont les copies qui font explicitement référence à l'Enseignement agricole. Le jury tient à rappeler que les missions du professeur-documentaliste dans l'Enseignement agricole ne sont pas complètement identiques à celles exercées à l'Éducation nationale. Il était attendu des candidats qu'ils se renseignent a minima sur les spécificités de l'Enseignement agricole en particulier sur la discipline information-documentation et les valorisent dans leur écrit. En effet, cette dernière diffère de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI). Deux copies se sont distinguées en citant les référentiels en information-documentation en baccalauréat professionnel et BTS agricoles et le réseau national documentaire RENADOC.

**- La capacité du candidat à structurer une argumentation répondant à la problématique et la qualité de l'analyse du document**

La plupart des candidats font l'effort de construire une argumentation étayée. Le jury a apprécié les analyses critiques de texte s'appuyant sur les propos de l'auteur pour construire l'argumentaire sans utiliser la paraphrase. Le jury attire la vigilance des candidats sur l'importance de faire référence au texte et rappelle que l'exercice demandé est bien une analyse critique et non une dissertation.
Le jury a apprécié les copies rigoureusement structurées présentant un plan, des transitions et la présentation d'une idée directrice en début de chaque partie. Les copies présentant un raisonnement équilibré et structuré jusqu'à la fin ont permis au jury de mesurer finement la réflexion du candidat.

**- La qualité et la précision du langage**

Le jury a apprécié les copies complètes, lisibles, bien rédigées avec une présentation de qualité ainsi que des écrits structurés respectant les éléments formels (orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue, règles d'utilisation des sigles).

Toutefois, trop de copies comportent des fautes d'orthographe. Des erreurs ou maladresses liées à la syntaxe rendent parfois difficile l'appréciation du raisonnement. Le jury tient à attirer l'attention sur le fait que la maîtrise de la langue française fait partie des compétences du métier d'enseignant et invite les candidats à effectuer des efforts de relecture.

## EP2 - EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUEE

*L'épreuve écrite disciplinaire appliquée met le candidat en situation de proposer des projets pédagogiques, des situations de médiation documentaire ou des dispositifs techniques sur un thème inscrit dans le champ disciplinaire de l'information-documentation. Les propositions formulées par le candidat répondent à un questionnement proposé par le jury et à l'exploitation d'un corpus documentaire en mobilisant la culture informationnelle inscrite dans les référentiels de l'enseignement agricole. Des liens avec la politique documentaire d'un établissement agricole et les politiques publiques sont attendus.*

*L'épreuve permet au candidat de démontrer :*
*- sa capacité à analyser le thème proposé au regard de l'information-documentation et des contextes indiqués ;*
*- sa prise en compte des enjeux de l'acquisition d'une culture informationnelle en lien avec les référentiels de l'enseignement agricole ;*
*- sa capacité à présenter des projets, des situations et des dispositifs réalistes en réponse au questionnement et à les mettre en perspective à différentes échelles : celle de la politique documentaire d'un établissement agricole et celles des politiques publiques ;*
*- la qualité et la précision de son langage.*

*Durée de l'épreuve : cinq heures. Coefficient : 2.*
*L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.*

*Arrêté du 30 septembre 2022 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole*
*NOR : AGRS2220890A*
*JORF n°0229 du 2 octobre 2022*
*Texte n° 19*

### - La capacité du candidat à analyser le thème proposé au regard de l'information-documentation et des contextes indiqués

Dans cette nouvelle épreuve, un développement argumenté est nécessaire et non plus une note de synthèse avec plan de classement.
Cette épreuve pédagogique appliquée fait la part belle aux projets réalistes, ambitieux, contextualisés à l'Enseignement Agricole et à ses enjeux. Ces projets répondent à l'analyse du sujet proposé. Un traitement complet du sujet est nécessaire : analyse du sujet adossée aux sciences de l'information et de la communication (SIC), mobilisation du corpus documentaire proposé, propositions pédagogiques en information-documentation.

### *Ce que le jury a apprécié :*

Les enjeux du sujet sont bien présentés, contextualisés à l'enseignement agricole en appui sur les textes du corpus et en réponse au questionnement proposé.
Les enjeux des sujets sont explorés au regard des pratiques informationnelles des jeunes et des pratiques professionnelles des professeurs-documentalistes de l'enseignement agricole. La contextualisation des enjeux, la définition précise du sujet et la mobilisation des documents

du corpus sont menées au service d'une problématique réaliste faisant preuve de connaissances en SIC et d'une culture informationnelle solide.
Le corpus proposé est composé d'informations de genres variés et le jury a apprécié que le candidat s'appuie sur une analyse fine des informations qu'il a sélectionnées et extraites. Ces informations seront caractérisées et seront mobilisées dans le développement.

**- La prise en compte par le candidat des enjeux de l'acquisition d'une culture informationnelle en lien avec les référentiels de l'enseignement agricole**

***Ce que le jury a apprécié :***
Un ancrage dans les savoirs de l'information-documentation, ainsi que des connaissances pertinentes des missions du professeur-documentaliste et de sa place dans les référentiels de l'Enseignement Agricole (Baccalauréats professionnels et BTSA) et de la politique documentaire d'un établissement agricole sont attendus.
L'inscription de la réflexion du candidat dans les politiques publiques est appréciée.
Il est attendu que le candidat montre un engagement et se projette dans le métier de professeur-documentaliste.
Le candidat doit témoigner d'une culture informationnelle et faire référence à des chercheurs en sciences de l'information et de la communication (SIC). Ces éléments doivent être bien contextualisés pour éclairer le sujet.

**- La capacité du candidat à présenter des projets, des situations et des dispositifs réalistes en réponse au questionnement et à les mettre en perspective à différentes échelles : celle de la politique documentaire d'un établissement agricole et celles des politiques publiques**

***Ce que le jury a apprécié :***

Le jury a apprécié les pistes de projets pédagogiques originales, pertinentes et réalistes. Elles peuvent être pluridisciplinaires, liées à des situations de médiation documentaire, des dispositifs documentaires innovants ancrés dans les référentiels, les politiques publiques et la politique documentaire de l'établissement.
Il est nécessaire que le candidat s'appuie sur les documents pédagogiques et institutionnels (référentiels et préconisations pédagogiques) lorsqu'ils sont proposés dans le corpus documentaire.
Le jury a apprécié une connaissance de l'Enseignement agricole, de l'établissement (EPLEFPA), des politiques publiques notamment en matière d'éducation et d'enjeux agricoles (éducation aux transitions). Des connaissances sur l'enseignement agricole sont attendues lorsqu'elles sont utilisées de manière pertinente dans l'analyse ( rénovation des référentiels, pluridisciplinarité ).
Les compétences spécifiques du métier de professeur-documentaliste de l'Enseignement Agricole et les textes qui les cadrent doivent être convoqués.

**- La qualité et la précision du langage**

***Ce que le jury a apprécié***
Les copies complètes, lisibles, bien rédigées avec une présentation de qualité. Des écrits structurés respectant les éléments formels : orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue, règles d'utilisation des sigles. L'écrit est structuré avec une introduction (qui pose *a minima* un contexte, un problème, une annonce de plan), deux ou trois parties avec des transitions et une conclusion qui propose une synthèse et éventuellement une ouverture du sujet.

L'argumentaire doit être étayé et justifié. Une reprise linéaire et systématique des documents dépourvue d'analyse n'est pas adaptée.

Un vocabulaire professionnel et scientifique adapté est apprécié.

**Voici deux exemples d'appréciations relatives à deux copies de qualité :**

« Les enjeux des IA sont parfaitement compris et contextualisés. L'exposé, structuré, cohérent et argumenté s'appuie sur les documents du corpus mais également sur une solide culture personnelle, tant informationnelle que générale. Les projets pédagogiques proposés sont pertinents, innovants et font preuve d'une sérieuse réflexion sur le métier de professeur-documentaliste. La connaissance des référentiels comme l'ancrage dans les politiques publiques sont judicieusement mobilisés. La rédaction est très bien menée. Le candidat propose une analyse et une réponse à la problématique pertinentes en s'appuyant sur les documents et sur ses connaissances personnelles en SIC. Ce développement démontre un engagement dans le métier très positif. »

« Une analyse approfondie est effectuée sur les implications de l'intelligence artificielle et les défis qu'elle pose. Le candidat démontre une solide expertise en SIC. Il illustre ses propos avec des exemples concrets de projets pédagogiques et de dispositifs techniques liés au sujet. Ces exemples permettent de comprendre les évolutions dans les pratiques informationnelles des jeunes et anticipent les changements à venir dans le rôle des professeurs-documentalistes. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre des politiques du numérique en éducation, en particulier dans la politique documentaire d'un établissement et dans le cadre de l'enseignement de la culture informationnelle en information-documentation. Syntaxe et orthographe de qualité. »

Le président du jury

M. François GERSTER